

TOURNOI DOUBLETTE HANDICAP BERGERAC

18 JUIN 2023

60 %

REGLEMENT

GENERALITES : Ce Tournoi homologué par la **FFBSQ** est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés, en règle avec la FEDERATION, et répondra aux dispositions du règlement sportif en vigueur.

HANDICAP :

- Le handicap est calculé à raison de **60 %** de la différence avec le score scratch par rapport à 220.
- Il est limité à 60 par joueur. Il est toujours arrondi au nombre entier inférieur.
- “Le handicap, par joueur, est lu dans la colonne H du dernier listing en cours de validité”.

S'il n'apparaît pas au listing de référence ou s'il apparaît avec un nombre de ligne inférieure à 24 dans la colonne “Scores cumulés”.

Le joueur se verra attribuer la moyenne de 189 pour les Hommes et 174 pour les Dames.

Les joueurs et joueuses “1ère ANNEE” n'ayant pas les 24 lignes se verront attribuer :

- 135 de moyenne pour les Dames.
- 150 de moyenne pour les Hommes.

L'handicap sera conservé durant toute l'épreuve.

Aucun changement de joueur ne sera autorisé durant toute la durée de la compétition.

La commission fédérale compétente est souveraine pour refuser après l'épreuve l'enregistrement des scores en cas d'irrégularités incontestables. Aucun recours en appel des participants auprès de la **CTS NATIONAL BOWLING** ne sera recevable.

ELIMINATOIRES : Chaque doublette effectuera deux séries de 4 lignes avec un décalage de 5 pistes vers la droite à l'issue de la 1ère série.

En cas d'égalités pour la **10ème place** aux éliminatoires, sera qualifiée la doublette qui aura la meilleure dernière ligne équipe handicap en cas de nouvelle égalité c'est l'avant dernière ligne et ainsi de suite.

FINALE PETERSEN :

Les 10 premières équipes disputeront une finale PETERSEN (les scores des éliminatoires ne sont pas conservés)

Au cours de cette finale, il sera attribué 60 quilles de bonification par match gagné et 30 quilles en cas de match nul. En cas d'égalité parfaite à la fin de la finale, sera déclaré vainqueur l'équipe ayant le plus petit handicap.

ENGAGEMENTS : Ils seront de **120 €** par doublette, les chèques libellés à l'ordre de **ECOLE DE BOWLING BERGERAC**.

Aucun engagement ferme ne sera pris par téléphone. Seuls seront pris en compte les engagements confirmés par l'envoi du chèque et du bulletin fédéral d'inscription sous huitaine.

EN CAS DE FORFAIT LE MONTANT DES ENGAGEMENTS SERA DU AUX ORGANISATEURS, TOUT LITIGE SERA TRANCHE PAR L'ARBITRE OU A DEFAUT PAR LES ORGANISATEURS.

Les inscriptions devront être adressées à :

BOWLING BERGERACOIS
Route de Bordeaux
24100 BERGERAC

Renseignements tous les jours au **06.14.36.37.22**
bowlingbergeracois@orange.fr

Les pistes seront reconditionnées le Samedi après chaque tour.

JOURS ET HORAIRES

SAMEDI 18/06	POULE B	09 H 15 à 12 H 30	10 places
	POULE C	13 H 15 à 16 H 30	10 Places
	POULE D	17 H 15 à 20 H 30	10 places
DIMANCHE 19/06	FINALE PETERSEN 9 Parties	09 H 30 à 13 H 45	

REMISE DES PRIX A 14 H

La POULE B :

Seront réservées aux **JOUEURS RESIDENTS** dans un rayon de 100 Kms

La POULE C :

Seront réservées aux **JOUEURS RESIDENTS** dans un rayon de 150 Kms

La POULE D

Seront réservées aux **JOUEURS RESIDENTS** dans un rayon de plus de 200 Kms

BILAN FINANCIER

1 Lot à chaque participant

DOUBLETTE

RECETTES : 30 x 120 € = 3 600 €
PARTIES : 660 x 3.40 € = 2244 €
INDEMNITES DE DEPLACEMENT : 2 020 €
ARBITRE : 90 € = 90 €
FRAIS D'ORGANISATION : 360 €
SPONSORS : 1114 €

1° - 400 € + Coupes	6° - 160 €
2° - 320 € + Coupes	7° - 140 €
3° - 260 € + Coupes	8° - 140 €
4° - 200 €	9° - 120 €
5° - 160 €	10° - 120 €

